

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FEVRIER 2018

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL ; Marie-Agnès TOURNON ; Gilles BREDA ; Henri RIVIERE ; Gilles PONCHON ; Myriam TRIPIER ; Martine LODI ; Gilles BOURDIER.

Conseillers municipaux excusés et absents :

Elisabeth VANOLI (qui a donné procuration à Gilles PONCHON) ; Marion COQUILLE (excusée) ; Dominique GUTTIN ; Caroline MARTIN.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès TOURNON.

Observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : Néant.

I.URBANSIME ET PATRIMOINE :

Monsieur le Maire évoque les différentes demandes d'urbanisme reçues en mairie :

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

* Parcelle bâtie AB 437 d'une superficie de 2112 m², située 115 Chemin des Tournelles. M. VITTOZ Laurent à M. DUCASSE Yves et Mme MOLLIER-SABET Marjolaine domiciliés 123 Chemin des Chalets à COLOMBE. Prix de vente : 225 000.00 euros.

* Parcelles bâties AB 573 et 572 d'une superficie de 99 m², situées 226 Rue du Château. M. VESSIERE François et Mme KHIRA Murielle à M. BRANDAO Thomas domicilié 6 Impasse du Ruisseau à VALENCOGNE et Mme DONNIER-MARECHAL Justine domiciliée 790 Route de Plampalais à SAINT GEOIRE EN VALDAINE. Prix de vente : 90 000.00 euros.

* Parcelle bâtie AD 47 d'une superficie de 1172 m², située 199 Rue de la Gare. Mme COULOURIS Hélène et M. CLERMONT Christian à M. et Mme MARTIN Serge domiciliés 70 Rue Carnot à VIRIEU. Prix de vente : 135 000.00 euros.

* Parcelle bâtie AB 295 d'une superficie de 393 m², située 8 Rue du Stade. M. et Mme MARTINON Michel à Mme PLANEL-CHAPERON Amandine domiciliée 40 Impasse de la Gravelière à SAINT JUST CHALEYSSIN. Prix de vente : 42 000.00 euros.

* Parcelle bâtie AB 240 d'une superficie de 124 m², située 55 Rue du Vallon de Lamartine. M. LANESHOA Anthony et Mme PARIS Charline à M. MAZOYER Christophe domicilié 2 A Chemin des Templiers à LES ABRETS EN DAUPHINE. Prix de vente : 117 500.00 euros.

La commune de Virieu ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ces cinq biens.

Certificats d'Urbanisme :

* Dossier déposé par Mme MAAS Annie, 9 Passage du Haut-Virieu, le 12 Février 2018. Parcelle AB 168 d'une superficie de 85 m², en vue d'un aménagement du bâtiment à titre d'habitation. Cette parcelle est située en zone Uc au PLU, périmètre du Château.

* Dossier déposé par Mme MAAS Annie, 9 Passage du Haut-Virieu, le 12 Février 2018. Parcelles AB 494 et 166 d'une superficie de 1134 m², pour la construction d'une maison d'habitation. Cette parcelle est située en zone Uc au PLU, périmètre du Château.

Avis favorable est donné pour ces deux dossiers. Il sera précisé dans le Certificat d'Urbanisme que l'accès aux terrains concernant la future construction se fera par la Rue du Château.

Hôtel Collomb : rencontre jeudi 1^{er} mars avec EPORA et le bureau d'études. Michel MOREL informe l'assemblée que les propriétaires riverains seraient vendeurs de leurs immeubles et de leurs parcelles. Monsieur le Maire transmettra cette information au bureau d'études.

Domaine public Passage du Haut-Virieu :

Suite à une demande d'achat d'une partie de la Voie Communale numéro 5, par Mme MAAS Annie et M. VEYRON Jimmy, le conseil municipal doit se prononcer sur le déclassement du domaine public en domaine privé de cette portion de voie.

Sur le principe, un avis favorable est donné.

Un courrier sera adressé aux demandeurs pour exprimer l'avis du conseil municipal sur ce dossier. Les acheteurs devront faire une proposition du prix au mètre carré, de la partie qu'ils souhaiteraient acheter.

Il sera précisé que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge des acheteurs.

Permis de Construire modificatif de la SCI du Marais: un dossier sera déposé en mairie pour l'aménagement du bassin de rétention des eaux (initialement prévu en extérieur) sous le bâtiment de stockage des établissements PLEX.

Résidences personnes âgées : Michel MOREL a rencontré le groupe AGES & VIES à la recherche de terrains sur la commune pour la construction de logements à destination de personnes âgées. Surface souhaitée 2500 m² de terrain. Une prise de contact avec Mesdames POULET, PINAUD et ALLEGRET (propriétaires de terrains en Centre Bourg) est envisagée.

II.VOIRIE ET RESEAUX :

Monsieur Henri RIVIERE annonce les travaux en cours ou à réaliser :

Nœud de Raccordement Optique (NRO) : la parcelle AD161 a été retenue pour accueillir cette construction.

OBJET : RIP ISERE THD - ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CESSION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR IMPLANTATION D'UN NRO :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, dont la commune de Virieu est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que la parcelle, section AD numéro 161 située sur la commune de Virieu, est la mieux positionnée et que le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise de 150 m² environ.

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché.

Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines ne pourra être prise qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage.

Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, la commune peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette cession et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Considérant l'intérêt général qui s'attache au réseau d'initiative publique établi par le Département de l'Isère,

Considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques,

Considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les isérois,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle section AD numéro 161 située sur la commune de Virieu sur une emprise de 150 m² environ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle,

AUTORISE le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession.

=====

Travaux voirie: l'entreprise PUPAT interviendra sur le parking du cimetière pour sécuriser celui-ci (piquets bois tous les 2 mètres et traverses). Les mêmes travaux auront lieu chemin du marais pour le ruisseau de Combe Paradis.

SEDI : toujours en attente d'un devis. Henri RIVIERE rappelle que ce dossier est subventionné entre 80 et 90 % pour un éclairage en leds des candélabres sur le domaine public non équipé. Il précise que ce système d'éclairage propose une baisse de l'intensité lumineuse de 50 % une grande partie de la nuit.

Travaux sécurité dans Virieu :Monsieur SALOMON évaluera financièrement les coûts pour :
-la suppression par rabotage du plateau surélevé entre la Place Henri Clavel et la Rue du Château.
-rendre plus rugueux le plateau surélevé Rue Carnot.

Nous pouvons prétendre à une subvention au titre des amendes de police pour ces travaux à hauteur de 50%.

Une proposition est faite d'un plateau à vague Rue de Barbenière. Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.

Suite aux travaux de réfection des trottoirs effectués Champ de Mars, Monsieur RIVIERE informe l'assemblée qu'il devra rencontrer M. DECHENAUX puisque une partie du coût de cette réfection lui incombe (changement d'affectation du bâtiment).

Le curage de bassins et le nettoyage de certains ruisseaux est à envisager prochainement.

Commission voirie : une réunion de la commission sera fixée avant la préparation du budget prévisionnel 2018.

III. TRAVAUX-BATIMENTS :

Monsieur Gilles BREDA informe l'assemblée du suivi des travaux concernant les bâtiments :

Local futur siège ADMR: les travaux de réfection avancent vite. Un agent de la Communauté de Communes est venu en soutien du personnel technique. Tout devrait être terminé fin mars.

Visite sécurité halle des sports du 12 février 2018 :

Un avis favorable est donné à la poursuite du fonctionnement de l'établissement.

Mais il convient de donner suite aux observations formulées par le technicien intervenant, dans le cadre du ramonage et nettoyage des conduits de fumées, des cheminées et des appareils liés aux installations de production de chaleur : installations de chauffage, de gaz, installations électriques, éclairage de sécurité et faire vérifier le système d'alarme.

La liste a été envoyée à la CCVDD pour que tous les travaux soient réalisés avant cession.

Diagnostic amiante maison médicale : négatif.

Locaux Maison Médicale:

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LES TRAVAUX DANS LES LOCAUX D'UN CABINET A LA MAISON MEDICALE DE VIRIEU :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné a transféré sa délégation concernant la Maison Médicale à la Commune de Virieu.

En ce qui concerne la Maison Médicale, des travaux de rénovation sont à effectuer dans un cabinet médical chez le Docteur KERN actuellement en exercice.

Monsieur le Maire indique que des estimations détaillées du coût des travaux s'élèvent à 22 180.67 euros HT.

Cette future rénovation comprendra des travaux de : démolition ; plâtrerie faux plafond ; revêtement ; menuiserie bois, portes ; peinture ; plomberie ; électricité ; VMC.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de travaux de rénovation du cabinet du Docteur KERN situé à la Maison Médicale de Virieu et à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour le projet décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de travaux de rénovation du cabinet médical,
- DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention à hauteur de 50 %, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour ces travaux,
- ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Coût de l'opération	22 180.67 € HT
Plan de financement :	
Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	11 090.00 € HT
Auto-financement	11 090.00 € HT

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

=====

Points sur les transferts de compétences Maison Médicale et Halle des Sports :

une proposition de conventions a été envoyée par la CCVDD. Après lecture, l'assemblée donne son accord pour signer ces conventions en demandant toutefois que deux points soient ajoutés dans les obligations de la CCVDD (article 3.2) :

-Maison Médicale : l'ensemble des baux actualisés doivent parvenir à la commune ainsi que les diagnostics amiante et performance énergétique.

-Halle des Sports : les travaux précisés dans le dernier rapport de sécurité devront être réalisés à charge de la CCVDD, ainsi que les contrôles des équipements sportifs (cages, panneaux de basket...).

OBJET : APPROBATION CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA GESTION DE LA HALLE DES SPORTS DE VIRIEU ET LA MAISON MEDICALE DE VIRIEU :

Monsieur le Maire indique aux élus que deux conventions ont été reçues en Mairie concernant le transfert de délégations de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné à la Commune de Virieu pour la gestion de la Halle des Sports et la Maison Médicale de Virieu.

Les conventions sont conclues à compter du 1er Janvier 2018 jusqu'au 31 Décembre 2018. Il sera mis fin de plein droit aux conventions dès lors que les délibérations actant le rapport de la CLECT seront prises et auront acquis le caractère exécutoire après transmission au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, et à l'unanimité :

-DECIDE d'approuver la convention de prestation de services pour la gestion de la Halle des Sports de Virieu ;

-DECIDE d'approuver la convention de prestation de services pour la gestion de la Maison Médicale de Virieu ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

=====

Isolation des combles perdus des bâtiments communaux :

Certains bâtiments restent à isoler. Rappel du coût à charge pour la commune : 1000 euros.

Travaux électricité local technique Rue du Stade : la mise en conformité du local a débuté ce jour. Coût : 10 000 euros. Des coupures d'électricité ont eu lieu.

IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

Monsieur Gilles PONCHON communique aux élus les avancées dans les commissions suivantes :

Commission communication :

Le futur bulletin d'actualités municipales est en cours. Sa parution est prévue courant avril. La dernière distribution effectuée par la Poste, s'est faite apparemment sans problème.

Bulletin municipal : la distribution du bulletin de fin d'année, plus dense, et donc plus lourd (190g) s'est globalement bien passée.

Site internet :

Gilles PONCHON continue d'avoir régulièrement des réunions de travail avec Jean-Philippe REPIQUET. Le contenu du site de test se remplit au fur et à mesure. Plusieurs personnes ont désormais accès au nouveau site.

Commission environnement :

La journée de l'environnement : matinée nettoyage à l'initiative du SICTOM et en partenariat avec les VDD est prévue cette année le samedi 24 mars, jour du forum des professionnels à Virieu. La plupart des élus est impliquée dans cette manifestation. La commission souhaite maintenir cette action citoyenne et retient la date du samedi 17 mars : rendez-vous en mairie à 9 heures.

Décorations, illuminations : des réflexions sont en cours afin d'embellir les entrées nord et sud du village. La rue de la Gare sera équipée d'illuminations de fin d'année, ainsi que les places de l'église et de la mairie. Concernant les rues de Barbenière et du Vallon de Lamartine, la commission sollicitera le fournisseur suite à certains problèmes techniques. Une rencontre aura lieu le 7 mars.

Concours des potagers : la commission propose la suspension du concours pour les jardins potagers. Au vu du nombre de participants, le conseil municipal approuve.

SICTOM : la réunion du comité syndical a eu lieu le 26 février : le budget a été validé.

Commission vie associative & économique :

Vie associative : le slalom automobile se déroulera les 9 et 10 juin. Cela sera l'occasion de célébrer les 20 ans de cette manifestation. Possibilité de prévoir des tee-shirts en coton bio. Louis FOURNIER a créé une flamme pour cet événement.

Le forum des associations est prévu le samedi 8 septembre à la Halle des Sports.

Tennis : tracés et revêtements ont besoin de réfection. Des réunions de travail sont en cours avec l'association du tennis club.

Futsal : même travail pour l'homologation de la Halle des Sports.

Vie économique :

Le forum des Professionnels aura lieu le samedi 24 mars à la Halle des Sports de Virieu, de 10h à 18h.

Gilles PONCHON a sollicité les services de La Poste pour la distribution d'une brochure annonçant ce forum sur une quinzaine de communes afin d'améliorer l'information.

C'est environ 6000 boîtes aux lettres concernées (y compris les "stop pub"). Il y a 32 exposants. Myriam TRIPIER, Marion COQUILLE, Martine LODI ont sollicité de nombreux partenaires et Michel MOREL a assuré le lien avec l'imprimeur.

Les établissements BIGALLET et LA GUINGUETTE offriront l'apéritif.

OBJET : INSTAURATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS RESERVES DANS LA SALLE, DES ENCARTS PUBLICITAIRES ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES ENVIRONNANTES POUR LE FORUM DES PROFESSIONNELS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un deuxième avenant sera pris concernant l'acte constitutif de la régie de recettes "Manifestations Culturelles" qui est devenu: "Manifestations Culturelles et Patrimoniales".

Il concerne les activités liées au Forum des Professionnels qui aura lieu samedi 24 mars 2018 à la Halle des Sports de Virieu : emplacements réservés, encarts publicitaires et participation des communes environnantes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inscription concernant cette manifestation à la Halle des Sports coûte 50 € (cinquante euros) pour un stand de 3 mètres linéaires à l'ordre du Trésor Public.

Afin de participer au financement du Forum, les professionnels ont la possibilité de réserver un encart publicitaire d'un montant de 40 € (quarante euros) par module de 3.4 cm x 6 cm, à l'ordre du Trésor Public. Ce document sera distribué par La Poste sur une quinzaine de communes.

Une demande de participation d'un montant de 300 € (trois cents euros) aux communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, Panissage, Saint-Ondras et Valencogne a été sollicitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

FIXE :

-l'inscription pour un stand de 3 mètres au prix de 50 € (cinquante euros)

-la réservation d'un encart publicitaire d'un montant de 40 € (quarante euros) par module de 3.4 cm x 6 cm ;

-la participation des communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, Panissage, Saint-Ondras et Valencogne à hauteur de 300 € (trois cents euros).

=====

Commission culturelle :

Prochain spectacle samedi 17 mars, Place Henri Clavel à 18 heures.

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE "CABINET DE POESIE GENERALE" DU SAMEDI 17 MARS 2018 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de TéATr'éPROUVèTe, un contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle "Cabinet de Poésie Générale" qui sera donné à la Maison du Relais, Place Henri Clavel à Virieu le Samedi 17 Mars 2018, à 18 heures, ou à l'Hôtel Pascal 70 Rue Carnot à Virieu en cas d'intempéries. Le coût de ce spectacle est de 800.00 Euros. Les frais de déplacement au départ de Corbigny seront également pris en charge sur la base de 0.25 euros par kilomètres.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat pour le spectacle "Cabinet de Poésie Générale" qui aura lieu le Samedi 17 Mars 2018, à 18 heures, à la Maison de Relais, Place Henri Clavel à Virieu ou à l'Hôtel Pascal 70 Rue Carnot à Virieu en cas d'intempéries;
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner les deux exemplaires à la Compagnie TéATr'ÉPROUVÈTe dont l'adresse est : L'Abbaye du Jouir à 58800 CORBIGNY;
- FIXE les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans ;
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2018.

=====

Compte-rendu de la réunion de la commission culturelle entre élus :

Myriam TRIPIER, Marie-Agnès TOURNON, Gilles BOURDIER et Michel MOREL ont abordé l'avenir de la commission culturelle. Ils soumettront leurs réflexions aux membres de la commission courant mars :

travail avec MC2, la médiathèque et les VDD, la commission culture de La Tour du Pin, Bièvre Est.

Quel devenir pour les soirées d'été 2018?

Trois personnes se sont inscrites pour la journée interscènes du GR38 le 13 mars 2018 à Pont de Beauvoisin.

Régie commission culturelle et patrimoniale :

Monsieur le Maire précise que Mme Marie-Claude TARTAIX souhaite rester mandataire suppléante. Un nouveau régisseur titulaire sera nommé à la prochaine réunion de la commission culturelle.

Cinéma : le rétroprojecteur a été réparé. Bonne séance du dimanche 25 février. Prochaine projection le dimanche 25 mars.

CCAS : MA TOURNON et M. MOREL ont rencontré un commercial de La Poste pour la mise en place d'un service de repas à domicile. Cela pourrait intéresser des habitants de Virieu. Nous attendons la proposition écrite. Techniquement ce service fonctionnerait de la même façon que le téléalarme. C'est un traiteur local qui élaborerait les repas.

Ruchers : après exposé du projet, le conseil municipal émet un avis défavorable pour le dépôt de deux ruches sur la commune. La prestation financière proposée étant trop onéreuse. Sachant que des classes élémentaires sont intéressées par cette proposition, elle sera transmise au SIVU des Ecoles.

V. QUESTIONS DIVERSES :

OBJET : MISE EN OEUVRE DU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL, AVEC CONVENTION ET ENGAGEMENT D'ADHESION EN ANNEXE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-009, portant fusion des Communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour ;

Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que suite à la fusion et à la création des Vals du Dauphiné, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné enregistre toutes les demandes de logement locatif social du territoire.

La mise en place du Guichet d'Accueil Unique, à compter du 1^{er} février 2018, implique la participation active, des Mairies, dans l'accueil du demandeur de logement.

De ce fait, et afin d'avoir accès aux informations nominatives, sur le Système National d'Enregistrement, la commune doit signer une convention dans laquelle elle délègue l'enregistrement des demandes de logement locatif social, à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Monsieur le Maire propose que la Communauté de communes des Vals du Dauphiné soit « service enregistreur » pour le compte de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que la Communauté de communes soit « service enregistreur » pour le compte de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec le Préfet, la convention jointe en annexe à la présente délibération.

=====

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE ET SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU S.M.A.B.B :

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné est rentrée en représentation substitution au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre depuis le 1er janvier 2018 au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

La commune de Virieu reste adhérente au S.M.A.B.B au titre des missions hors GEMAPI.

Les délégués communaux Mesdames TRIPIER Myriam et COQUILLE Marion ont été désignés par les Vals du Dauphiné pour représenter la Communauté de Communes.

De ce fait, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour représenter la commune de Virieu et siéger au comité syndical du S.M.A.B.B.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

*DESIGNE en qualité de :

délégué titulaire : Monsieur Michel MOREL, 80 Champ de Mars 38730 VIRIEU.

délégué suppléant : Monsieur Henri RIVIERE 271 Les Colombettes 38730 VIRIEU.

=====

-Régie photocopies :

OBJET : INDEMNITE DE RESPONSABILITE AUX REGISSEURS ET SUPPLEANTS DE REGIES DE RECETTES ET REGIES D'AVANCES ET D'AVANCES ET DE RECETTES (REGIES MIXTES) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs de recettes et régies d'avances et d'avances et de recettes (régies mixtes) des collectivités et établissements publics sont fixées sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Compte tenu des modifications opérées sur les différentes régies, il convient de préciser :

- qu'il sera accordé une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires,
- que le taux de ces indemnités est fixé à 100% pour les régisseurs titulaires.

Afin d'assurer la continuité du service public, l'acte de nomination du régisseur doit obligatoirement désigner au moins un mandataire suppléant. Le mandataire suppléant est destiné à remplacer le régisseur dans ses fonctions en cas d'absence de ce dernier pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois (article R.1617-5-2-II du CGCT). Le mandataire suppléant est personnellement et pécuniairement responsable des opérations de la régie durant la période de remplacement du régisseur. Toutefois, en raison de la courte durée de ses fonctions, il n'est pas astreint à cautionnement. Il peut percevoir une indemnité de responsabilité, dont le montant est précisé dans l'acte de nomination, pour les périodes où il est effectivement en activité, sans que le régisseur ne soit privé de la sienne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2005-160 1 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes et régies d'avances et d'avances et de recettes (régies mixtes) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes et régisseurs d'avances et d'avances et de recettes (régies mixtes) relevant des organismes publics ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

-approuve le versement au taux de 100% prévu par la réglementation en vigueur des indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs de recettes et régies d'avances et d'avances et de recettes (régies mixtes) qui remplissent les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

-approuve le versement des indemnités de responsabilité prévues annuellement aux régisseurs titulaires sur la base de 100% du taux fixé ;

-approuve le versement des indemnités de responsabilité au mandataire suppléant selon la réglementation en vigueur et proportionnellement à la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

=====

-Suite au courrier du collectif de défense du bureau de La Poste, les élus rappellent que le conseil municipal avait déjà délibéré le 6 Mars 2012 : déplorant le projet de transformation du bureau de Poste, réaffirmant son attachement à un service postal de qualité et de proximité, demandant à La Poste de reconsidérer sa décision et de maintenir le service postal dans les mêmes conditions.

Puis en Juillet 2017, le conseil municipal avait refusé la diminution d'horaire imposée par La Poste et la mise en place d'une agence postale communale ou d'un relais postal commerçant.

Michel MOREL répondra à ses collègues maires signataires du courrier.

Le conseil municipal ne reprendra pas de délibération nouvelle.

Pour information, Monsieur le Maire rappelle qu'un Relais Postal Commerçant a ouvert depuis le 5 février 2018.

-Formation des élus et personnel : le catalogue de l'Association des Maires de l'Isère est arrivé.

-Adressage postal : Des anomalies restent à recenser. Il sera possible de mutualiser l'opération avec la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

-Modules parcours de santé : nous attendons la réponse de la commune de Panissage sur son éventuelle participation financière à ce projet.

-Thé dansant : dimanche 4 mars, salle des fêtes de Panissage, à partir de 15 heures. Cette manifestation est organisée par les CCAS de Panissage et Virieu au profit des aides alimentaires de la vallée.

-Chantiers jeunes : des demandes pour Virieu sont à valider. Ces chantiers seraient mis en place durant les congés scolaires de printemps du 9 au 21 Avril.

-L'association Esperluette invite les élus au vernissage de l'exposition "DOUBLE je", jeudi 8 mars à 18 heures.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 3 Avril 2018.